

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2009-04-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 14^e jour du mois d'avril deux mille neuf à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,
Chantale Hamelin,
Esther Savard,
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,
Benoit Lavallée,
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et monsieur Ghyslain Jobin directeur général par intérim sont également présents.

Rés.2253-04-2009 Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf

Madame Caroline Beaulé de Bédard & Guilbault, c.a. présente le rapport du vérificateur au 31 décembre 2008, lequel laisse voir des recettes de 3 757 418 \$, des dépenses de 2 912 981 \$ et des affectations de 157 356 \$ et un résultat d'exercice de 205 132 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport des états consolidés du vérificateur, tel que présenté.

Rés.2254-04-2009 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin que le numéro 26 (Dépôt du cahier des politiques et des ressources humaines) soit retiré de l'ordre du jour;

Le vote est demandé sur cet amendement; la proposition d'amendement est rendue dans la négative avec trois voix favorables contre trois voix défavorables.

Il est proposé par monsieur Jean-Louis Turcotte et adopté à majorité;

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre trois voix défavorables.

0. Ouverture de l'assemblée
1. Dépôt du rapport financier de la Ville de Portneuf

2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Adoption des procès-verbaux du 9 mars et du 6 avril 2009
6. Adoption des comptes à payer
7. Assemblée de consultation, règlement prolongeant la zone Rb-8
8. Adoption du second projet de règlement prolongeant la zone Rb-8
9. Adoption du premier projet de règlement prolongeant la zone Rc-1
10. Adoption règlement 009-1, composition du comité consultatif d'urbanisme
11. Renouvellement des assurances collectives
12. Acceptation d'une soumission pour l'entretien des aménagements paysagers
13. Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissures
14. Embauche de journaliers à la voirie municipale
15. Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme
16. Adoption règlement modifiant le lotissement #229, secteur Perthuis
17. Adoption règlement modifiant le zonage #230, secteur Perthuis
18. Modification résolution, vente terrain monsieur Marc Larochelle
19. Recommandation à la CPTAQ, Monsieur Michel Bédard
20. Signature de l'offre d'achat pour des terrains avec la compagnie 3218970 Canada inc. (Luc Perreault)
21. Avis de motion, règlement d'emprunt – achat de terrains
22. Signature certificat d'autorisation passerelle
23. Participation au programme de SHQ
24. Engagement d'un coordonnateur de soccer
25. Distribution des surplus
26. Dépôt du cahier des politiques et des ressources humaines
27. Nomination de la directrice générale adjointe
28. Tarification terrain jeux 2009
29. Acceptation du formulaire d'engagement au gymnase
30. Avis de motion, amende gymnase

31. Autorisation de présenter une demande à la CPTAQ, voie de contournement
32. Avis à la demande d'autorisation à la CPTAQ par Construction & Pavage Portneuf
33. Autorisation de signature des contrats d'acquisition de terrain, voie de contournement
34. Engagement du directeur général
35. Prolongation du mandat de monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim
36. Changement de nom de rue
37. Emblème aviaire
38. Appui pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie
39. Tournage du documentaire « Sur les traces de Laviolette »
40. Dépôt des fiches projets des immobilisations
41. Période de questions sur les sujets traités.
42. Levée de l'assemblée

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 6 avril 2009. (du 3 mars au 6 avril 2009)

Rés.2255-04-2009

Adoption des procès-verbaux du 9 mars et du 6 avril 2009.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de Ville du 9 mars 2009 soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le procès-verbal du conseil de ville du 6 avril 2009 soit accepté tel que présenté.

Rés.2256-04-2009

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 302 228.18 \$.

Liste des comptes à payer	171 353.44 \$
Liste des chèques émis	50 827.87 \$
Liste transaction internet	26 421.01 \$
Liste chèques manuels	16 009.32 \$
Liste des salaires	37 616.54 \$

Le certificat de crédit apparaissant au rapport numéro 2009-01 du directeur général en date du 8 avril 2009 en fait partie intégrante.

Rés.2257-04-2009 **Assemblée de consultation, règlement prolongeant la zone Rb-8**

Monsieur le maire explique le projet de règlement intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage #274 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-8 à même la zone transport T-1». Plus particulièrement, les modifications apportées consistent à prolonger la zone résidentielle Rb-8 afin de permettre la construction d'une résidence.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2258-04-2009 **Adoption du second projet de règlement afin de prolonger la zone résidentielle Rb-8**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le second projet de règlement «Règlement modifiant le règlement de zonage #274 afin de prolonger la zone résidentielle Rb-8 à même la zone transport T-1» soit adopté.

Rés.2259-04-2009 **Adoption du premier projet de règlement prolongeant la zone Rc-1**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et rejeté;

QUE le premier projet de règlement « Règlement modifiant le règlement de zonage #274 afin de prolonger la zone résidentielle à haute densité Rc-1 à même la zone commerciale Cb-1 » soit adopté.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est rejetée avec deux voix favorables contre quatre voix défavorables.

Rés.2260-04-2009 **Adoption du règlement 009-1, composition du comité consultatif d'urbanisme**

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le règlement 009-1 « Règlement modifiant l'article 8 du règlement numéro 009 constituant le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Portneuf » soit adopté.

Rés.2261-04-2009 **Renouvellement des assurances collectives**

Considérant que le renouvellement des assurances collectives venait à échéance le 31 mars dernier;

Considérant que l'assureur de notre police d'assurances collectives a apporté des modifications au contrat en vigueur afin de diminuer la prime;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de reconduire les assurances collectives avec la compagnie Great West Life, selon l'option 1, pour un montant de 47 046.13 \$ annuellement, le tout pour une période de 15 mois.

QUE monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim soit le signataire autorisé de la police d'assurances collectives pour et au nom de la Ville de Portneuf.

Rés.2262-04-2009

Acceptation d'une soumission pour l'entretien des aménagements paysagers

Considérant que les soumissions reçues se lisent comme suit (taxes incluses) :

Les Jardins d'Iris (Chantale Marcotte)	9 908.74 \$
Les Cultures Tournesols	non déposé
Pierre Gignac, Paysagiste	non déposé
Terrassement Norma-Pier	non déposé

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf accepte la soumission de « Les Jardins d'Iris » au montant de 9 908.74 \$ taxes incluses, tel que soumissionné pour l'entretien des aménagements paysagers.

Rés.2263-04-2009

Balayage de rues, marquage de chaussée, creusage de fossés et scellement de fissures

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 9 000 \$, tel que prévu au budget, pour le balayage des rues.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 8 000 \$, tel que prévu au budget, pour le marquage de la chaussée dans les rues de la municipalité.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 20 000 \$, tel que prévu au budget, pour le creusage de fossés.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 000 \$, tel que prévu au budget, pour le scellement de fissures.

Rés.2264-04-2009

Embauche de journaliers à la voirie municipale

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Roger Doucet à titre de journalier à la voirie municipale aux conditions suivantes :

pour la période du 27 avril au 14 novembre 2009
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine
au taux horaire établi à la convention collective

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Jean-François Leclerc Hamel à titre de journalier à la voirie municipale aux conditions suivantes :

pour la période du 27 avril au 21 août 2009
du lundi au vendredi pour un total de 40 heures/semaine
au taux horaire établi à la convention collective

Rés.2265-04-2009 Nomination d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE monsieur Henri-Louis Brousseau soit nommé membre du comité consultatif d'urbanisme en remplacement de monsieur Benoît Lavallée.

Rés.2266-04-2009 Adoption règlement modifiant le lotissement #229, Secteur Perthuis

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le règlement 092 «Règlement modifiant le règlement de lotissement #229 concernant les restrictions au lotissement applicables au territoire de la seigneurie de Perthuis» soit adopté.

Rés.2267-04-2009 Adoption règlement modifiant le zonage #230, Secteur Perthuis

Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le règlement 093 «Règlement modifiant le règlement de zonage #230 concernant la protection du milieu dans le secteur du Lac Montauban et de l'ensemble de la seigneurie de Perthuis » soit adopté.

Rés.2268-04-2009 Modification résolution, vente de terrain monsieur Marc Larochelle

Considérant que monsieur Marc Larochelle a besoin d'une superficie plus grande pour la réalisation de son projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE la résolution numéro 1955-03-2008 soit abrogée.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf vende une partie du lot numéro 2 980 235 situé sur la rue Lucien-Thibodeau, d'une superficie approximative de 3 840 mètres carrés (60 m. de façade par 64 m. de profondeur), à raison de 1.61\$ le mètre carré (0.15\$ le pied carré), à monsieur Marc Larochelle.

QUE les frais de notaire et d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette vente de terrain.

Rés.2269-04-2009

Recommandation à la CPTAQ, Monsieur Michel Bédard

Considérant que monsieur Michel Bédard fait une demande de lotissement pour une superficie de 9 557 mètres carrés des lots 2 979 834, 2 979 835 et 2 881 867;

Considérant que cette superficie permettra le lotissement de quatre (4) terrains résidentiels;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

Considérant que ce secteur est desservi par l'aqueduc et l'égout;

Considérant que ce secteur n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser monsieur Michel Bédard à lotir une superficie de 9 557 mètres carrés pour les lots 2 979 834, 2 979 835 et 2 881 867 sis sur la rue Saint-Charles.

Rés.2270-04-2009

Signature de l'offre d'achat pour des terrains avec la compagnie 3218970 Canada inc. (Luc Perreault)

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté à majorité;

QUE monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim soit le signataire autorisé, pour et au nom de la Ville de Portneuf, de l'offre d'achat des lots 2 980 225 et 3 637 169, pour fins de développement, au prix de 560 000 \$ auprès de la compagnie 3218970 Canada inc. (Luc Perreault)

Étant donné qu'il y a plusieurs discussions entre les conseillers afin d'exprimer leurs désaccords sur le sujet. Monsieur le maire suspend la séance pour cinq minutes. La séance est reprise à 21 : 22 heures.

Le vote est demandé sur la proposition principale; la proposition est adoptée avec quatre voix favorables contre trois voix défavorables.

Madame la conseillère Monique Tardif enregistre sa dissidence.

Rés.2271-04-2009 Avis de motion, règlement d'emprunt – achat de terrains

Je, Jean-Louis Turcotte conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt pour l'acquisition des lots 2 980 225 et 3 637 169 pour fins de développement.

Rés.2272-04-2009 Signature certificat d'autorisation passerelle

Attendu que la MRC de Portneuf a prévu un sentier interrégional sur l'emprise du terrain du Gazoduc;

Attendu que le club Quad Nature a reçu le droit de passage chez MPI Moulin à papier de Portneuf;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

QUE monsieur François Caron, inspecteur municipal soit, et il est par les présentes, autorisé à signer une demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs pour la construction d'une passerelle au-dessus de la rivière Portneuf par le club de « Quad Nature de Portneuf » pour les VTT.

Rés.2273-04-2009 Participation au programme de SHQ

Sur recommandation du directeur général, il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE la Ville de Portneuf demande, par la présente, à la Société d'habitation du Québec une participation au montant de 100 000 \$, compte tenu d'une participation équivalente de la part de la municipalité pour un total de 200 000 \$ dans le cadre du programme Rénovation Québec volet II-1 pour la programmation 2009-2010 afin de stimuler la rénovation résidentielle dans les secteurs dévitalisés de la municipalité. Cette demande est conditionnelle à la signature d'une entente à intervenir entre la municipalité et la SHQ.

Rés.2274-04-2009 Engagement d'un coordonnateur de soccer

Attendu que deux personnes ont fait parvenir leur curriculum vitae pour le poste de coordonnateur de soccer;

Attendu que les Villes de Cap-Santé et Portneuf se sont entendues pour engager conjointement un (e) coordonnateur (trice) de soccer;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Pierre-Luc Marchand à titre de coordonnateur de soccer, conjointement avec la Ville de Cap-Santé, aux conditions suivantes :

* un montant forfaitaire maximum de 2,152\$

* débutant le 24 avril 2009 jusqu'au 8 août 2009 pour un total de 14 semaines

tel que stipulé dans le contrat à intervenir entre les parties et que le maire soit autorisé à signer celui-ci.

Rés.2275-04-2009 Distribution des surplus

Considérant qu'après vérification par la firme Bédard & Guilbault, comptable agréé les surplus libres et affectés ont été établis;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal accepte les soldes au 31 décembre 2008, comme suit :

Surplus libre	249 649.98 \$
Surplus affecté aux sinistres	25 000.00 \$
Surplus affecté au remboursement du capital SQAÉ	31 924.05 \$
Surplus affecté aux immeubles industriels municipaux	44 171.28 \$

Rés.2276-04-2009 Dépôt du cahier des politiques et des ressources humaines

Le directeur général par intérim, monsieur Ghyslain Jobin, dépose un cahier réunissant les politiques, les règlements, les rapports ainsi que les formulaires régissant la municipalité dans la première partie et l'organigramme de fonctionnement de la municipalité, les mandats des différents services, la description de tâches de chacun des employés ainsi que les plans des effectifs dans la deuxième partie.

Les membres du conseil municipal acceptent le dépôt du document ci-haut précité tel que présenté.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

Qu'aucune action ne sera entreprise avant que le conseil municipal n'ait discuté de la partie du document qui touche à l'administration.

Rés.2277-04-2009 Nomination de la directrice générale adjointe

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal nomme madame Danielle M. Bédard à titre de directrice générale adjointe.

Rés.2278-04-2009 Tarification terrain jeux 2009

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE la tarification annuelle 2009 pour l'inscription au terrain de jeux soit établie comme suit :

	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
1 enfant	150 \$	225 \$
2 enfants	275 \$	400 \$
Par enfant additionnel	100 \$	175 \$

L'inscription comprend l'accès au camp de jour, les activités, la tarification et le transport pour les sorties.

Rés.2279-04-2009 Acceptation du formulaire d'engagement au gymnase

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal accepte le formulaire d'engagement de l'utilisation du gymnase tel que présenté, dont copie en annexe.

Rés.2280-04-2009 Avis de motion, amende gymnase

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine séance, le règlement 085 modifié afin d'ajouter la tarification d'abonnement au gymnase ainsi que les amendes à charger en cas de non respect.

Rés.2281-04-2009 Autorisation de présenter une demande à la CPTAQ, voie de contournement

Considérant que le projet de contournement dépend d'abord de l'aval de la Commission de protection du territoire agricole du Québec à la chose;

Considérant que les sols sont impropres à l'agriculture;

Considérant que cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Considérant que le conseil municipal croit nécessaire qu'une voie de contournement soit construite pour éliminer la circulation sur l'Avenue Saint-Louis de camions en provenance ou en direction de la carrière de Construction & Pavage Portneuf inc.; cette circulation constituant une nuisance considérable aux résidents et un risque à la sécurité de piétons;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE monsieur François Caron, inspecteur municipal soit autorisé à présenter une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'utiliser les terrains à acquérir aux fins de passage d'une voie de contournement.

Rés.2282-04-2009 Avis à la demande d'autorisation à la CPTAQ par Construction & Pavage Portneuf inc.

Considérant que Construction & Pavage Portneuf inc. désire agrandir la carrière existante;

Considérant que les sols sont impropres à l'agriculture;

Considérant qu'il n'y a pas d'exploitation agricole à proximité;

Considérant que le zonage ne permet pas l'extraction sur le lot 3 935 645;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de surseoir à la demande de Construction & Pavage Portneuf inc. à agrandir la carrière de granit existante sur le lot contigu à celle-ci portant le numéro 3 935 645.

Rés.2283-04-2009 Autorisation de signature des contrats d'acquisition de terrain, voie de contournement

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à l'acquisition des terrains pour la construction de la voie de contournement, tels documents étant conditionnels à l'aval de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'usage de la voie de contournement.

Rés.2284-04-2009 Engagement d'un directeur général

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans l'édition du 18 février 2009 du Courrier de Portneuf ainsi que sur le site Québec Municipal;

Attendu que le comité de sélection a fait un premier tri des 21 curriculum vitae reçus et tenu une première entrevue auprès de 6 candidatures;

Sur recommandation du directeur général; il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Yves Landry à titre de directeur général, conditionnellement à l'obtention de deux (2) références, confirmant compétences et attitudes, de la réception des résultats satisfaisants d'un test de personnalité, confirmé, par écrit, par le comité de sélection formé du directeur général, du maire, de la directrice administrative et de la conseillère madame Esther Savard, d'un examen médical et d'un accord sur la rémunération, aux conditions suivantes :

- * semaine de trois (3) jours
- * à compter du 4 mai 2009
- * une période probatoire d'un (1) an

Rés.2285-04-2009 Prolongation du mandat de monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le mandat de monsieur Ghyslain Jobin, directeur général par intérim, soit prolongé jusqu'au 28 mai 2009, aux mêmes conditions établies, afin de faire la transition des dossiers en cours avec le nouveau directeur général et de terminer l'équité salariale.

Rés.2286-04-2009 Changement de nom de rue

Considérant que le Comité culture et embellissement soulignera en juin prochain le 125^e anniversaire de la chapelle St-John the Evangelist;

Considérant que le Comité culture et embellissement recommande de changer le nom de la rue Anglicane afin de représenter l'historique du dernier seigneur de la baronnie de Portneuf;

Considérant que ce changement de nom ne présente aucun inconvénient étant donné qu'il n'y a aucune propriété sur la rue Anglicane;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande à la Commission de toponymie d'officialiser la nouvelle désignation de nom comme suit :

Nom à remplacer	Nouvelle désignation
Rue Anglicane	Rue Edward Hale

Rés.2287-04-2009 Emblème aviaire

Considérant que le Comité culture et embellissement recommande « Le Grand Héron » comme emblème aviaire;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

QUE le conseil municipal retienne comme emblème aviaire « Le Grand Héron ».

Rés.2288-04-2009 Appui pour le schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que la MRC a adopté le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 22 mars 2007 sous la résolution no CR 53-03-2007 conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

Considérant qu'une rencontre de consultation avec les élus et intervenants municipaux en matière de sécurité incendie a eu lieu en juin 2008, à laquelle participaient deux représentants du ministère de la Sécurité publique et le coordonnateur, Monsieur Pierre-Édouard Houde;

Considérant que des modifications ont été apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie à la demande du ministère de la Sécurité publique en 2008;

Considérant que ledit schéma corrigé a été adopté par le conseil des représentants le 18 février 2009 sous la résolution no CR 27-02-2009 puis acheminé au ministère de la Sécurité publique pour obtenir l'avis gouvernemental;

Considérant que le ministère, dans une lettre datée du 24 février 2009 au directeur général de la MRC de Portneuf, Monsieur Daniel Le Pape, demande aux municipalités participantes de la MRC de Portneuf d'adopter une résolution à l'effet qu'elles sont en accord avec la version corrigée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

QUE le conseil municipal est en accord avec la version corrigée adoptée par le conseil des représentants de la MRC de Portneuf le 18 février 2009, sous la résolution no CR 27-02-2009.

Rés.2289-04-2009 Tournage du documentaire « Sur les traces de Laviolette »

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'accueillir, en mettant un local à la disposition du groupe du documentaire « Sur les traces de Laviolette », environ une cinquantaine de personnes pour la nuit du 8 au 9 mai prochain.

Rés.2290-04-2009

Dépôt des fiches projets des immobilisations et calendriers des opérations

Le directeur général par intérim, monsieur Ghyslain Jobin, dépose les fiches d'état d'avancement des projets des immobilisations et les calendriers des opérations en date du 14 avril 2009 pour les services des travaux publics, loisirs et incendies.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Esther Savard demande la levée de l'assemblée à 21 : 50 hres.

Maire

Greffière

Procès-verbal modifié

CORRECTION À LA RECOMMANDATION CONCERNANT LA DEMANDE DE MONSIEUR MICHEL BÉDARD À LA CPTAQ ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2009

Conformément à l'article 92.1 de la loi des Cités et Villes, la greffière est autorisée à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans un tel cas, la greffière joint à l'original du document modifié un procès-verbal de la correction effectuée et elle dépose à la prochaine séance du conseil une copie du document modifié et du procès-verbal de correction.

Rés.2269-04-2009 : Recommandation à la CPTAQ, Monsieur Michel Bédard

La résolution est modifiée afin de corriger l'inscription d'un numéro de lot :

Considérant que monsieur Michel Bédard fait une demande de lotissement pour une superficie de 9 557 mètres carrés des lots 2 979 834, 2 979 835 et 2 981 867;

Considérant que cette superficie permettra le lotissement de quatre (4) terrains résidentiels;

Considérant que le terrain visé par cette demande est situé dans un secteur où il y a déjà beaucoup de résidences;

Considérant que ce secteur est desservi par l'aqueduc et l'égout;

Considérant que ce secteur n'est pas propice à l'agriculture;

Considérant que cette recommandation est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser monsieur Michel Bédard à lotir une superficie de 9 557 mètres carrés pour les lots 2 979 834, 2 979 835 et 2 981 867 sis sur la rue Saint-Charles.

France Marcotte
Greffière